



Commune de COMMANA
Finistère

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 05 2025
LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal de la commune de Commanda s'est réuni le 16 juin 2025 à 18 H 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.

Etaient présents, les Conseillers municipaux en exercice :

M. David QUEINNEC – Mme Fanny SAINT GEORGES – Mme Nathalie CORLOUER – M. Kévin LOISEL – M. Marcel LAVIEC – M. Benoit BARANTAL – Mme Valérie POULIQUEN – Mme Florence LE MER – M. Ludovic LE BRAS – Mme Magali DA ROSA.

Absent - pouvoirs :

Pouvoir de Mme Jennet LEYDET à Mme Fanny SAINT-GEORGES,

Pouvoir de M. YVAN LEDEMÉ à M. Kévin LOISEL,

Pouvoir de Mme Patricia QUERE à M. Philippe GUEGUEN.

Absent : M. Denis GODEC.

Date de la convocation le 12/06/2025.

Date d'affichage de la convocation : 12/06/2025

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER.

A l'ordre du jour :

- Compte rendu du 26 mai 2025,
- Affaires financières :
 - 1 - Compte de gestion 2024 de la Commune de Commanda,
 - 2 - Compte administratif 2024 de la Commune de Commanda,
 - 3 - Affectation des résultats 2024 – Budget supplémentaire 2025 Commune,
 - 4 - Présentation de la situation financière de la commune par Mme Thomas,
 - 5 - Budget supplémentaire Commune 2025,
 - 6 - Budget Annexe Hameau Léger 2025.
- Questions diverses

- Compte rendu du 26 mai 2025

Ce compte rendu n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Affaires financières

- Délibération 24 2025 : Compte de gestion 2024 – Commune

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le centre des finances publiques de Morlaix établit un compte de gestion par budget voté. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Mme Thomas Conseillère aux décideurs locaux, a exposé à l'assemblée les résultats du compte de gestion 2024 de la commune de Commanda. Elle rappelle aux élus que les écritures relatives à la dissolution du syndicat intercommunal des eaux ont retardé l'élaboration du compte de gestion 2024.

Les chiffres du compte de gestion de l'exercice 2024, sont strictement conformes aux chiffres du compte administratif de 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'année 2024 pour le budget général de la Commune.

Après cette lecture au Conseil Municipal des chiffres du compte de gestion de l'exercice 2024, lesquels sont strictement conformes aux chiffres du compte administratif de 2024, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2024 pour le budget général de la Commune avec 14 voix pour.

- Délibération 25 2025 : Compte administratif 2024 Commune

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le **compte administratif** du budget principal.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

M. David QUEINNEC, Adjoint au Maire chargé des finances, présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2024, ainsi arrêté :

Budget général de la commune :

Section de fonctionnement :

Recettes :	1 253 621,64 €
Dépenses :	904 389,37 €
Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de :	349 232,17 €
Excédent de fonctionnement du SIEAC	2 066,67 €
Résultat cumulé.....	352 212,47 €

La section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 349 232,17 €, auquel il faut intégrer le résultat de transfert de la dissolution du Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement soit 2 066,67 €.

Le résultat de clôture en fonctionnement s'élève à : 352 212,47 €.

Section d'investissement :

Recettes :	749 703,53 €
Dépenses :	748 988,83 €
Résultats de l'exercice :	714,70 €
Résultat antérieur :	- 125 310,06 €
Excédent d'investissement du SIEAC :	970 899,96€
Résultat cumulé :	846 304,60 €

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 740,70 €, auquel il faut intégrer le résultat de transfert de la dissolution du Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement soit un excédent 970 899.96 € puis le résultat déficitaire de clôture de l'exercice antécédent – 125 310.06 €.

Le résultat de clôture en investissement s'élève à : 846 304.60 €. Ce résultat sera reporté dans le budget supplémentaire 2025 de la Commune.

La procédure de vote du compte administratif présente une particularité qui la distingue de toute autre délibération : au moment du vote, **le maire doit confier la présidence de la séance à un autre élu et quitter la salle.**

M. le Maire s'étant retiré de la salle, l'assemblée désigne M. David QUEINNEC, pour présider au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

Le compte administratif 2024 de la Commune : 12 voix pour.

● **Délibération 26 2025 : Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Monsieur David Queinnec, Adjoint aux finances invite le conseil Municipal à délibérer afin d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 du budget général de la commune, d'un montant de **352 212,47 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal de répartir la majeure partie de l'excédent en section d'investissement recette ligne 1068 pour un montant de **269 466,47 €** puis en section de fonctionnement recette au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour un montant de **82 746 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 de la manière suivante :

- **En section d'investissement du budget supplémentaire 2025 de la commune pour un montant de 269 466,47 €**
- **En section de fonctionnement du budget supplémentaire 2025 pour un montant de 82 746 €.**

**Présentation de la situation financière de la commune par Mme Thomas,
Conseillère aux décideurs locaux.**

Arrivée de Monsieur GODEC Denis, Conseiller, 19 heures.

- Délibération 27 2025 : Budget Supplémentaire 2025 – Commune de Commana

Monsieur David Queinnec rappelle à l'assemblée que le budget principal (BP2025), voté en mars, était impacté par le report du vote du compte de gestion qui empêchait l'intégration des résultats (excédents).

De fait, la création d'un budget supplémentaire (BS 2025) devient nécessaire pour intégrer les résultats de l'exercice 2024.

En outre ce budget supplémentaire fait apparaître le transfert des opérations du programme *Hameau Léger* vers un budget annexe, ainsi que l'intégration des opérations de dissolution du SIEAC.

Il comprend également des opérations nouvelles qui n'avaient pu être inscrites lors du vote du budget principal (faute d'avoir pu affecter de l'excédent de fonctionnement) ainsi que des ajustements sur certains chapitres.

Les tableaux suivants font apparaître **en gras** les montants inscrits au Budget Supplémentaire 2025 ainsi que les chapitres impactés.

Et, pour mémoire, apparaissent *en italique* les sommes inscrites au BP 2025.

Monsieur David Queinnec reprend ligne par ligne toutes les propositions.

1. Budget de fonctionnement

1.1 Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement- Dépenses - Chapitres	Inscription BP 2025	Inscription BS 2025	Note
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	346 032 €	22 200 €	Contrats de prestation + bâtiment public
<i>012 - CHARGES DE PERSONNEL</i>	485 726 €		
<i>014 - ATTENUATION DE PRODUITS</i>	1 600 €		
<i>023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	233 979 €		
<i>042 - TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	5 300 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	109 164 €	11 000 €	Créances SIEAC
66 - CHARGES FINANCIERES	9 510 €	-1 300 €	
<i>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	500 €		
<i>68 - DOTATIONS AUX AMORTIS & PROVIS.</i>	150 €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 191 961€	31 900€	

2.2 Recettes de fonctionnement

FON - Recettes - Chapitres	Inscription BP 2025	Inscription BS 2025	Note
002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ N-1		82 746 €	*
70 - PRODUITS DES SERVICES	59 870 €		
73 - IMPOTS ET TAXES	590 392 €		
731 – FISCALITE LOCALE	60 240 €		
74 - DOTATIONS PARTICIPATIONS	409 349 €	-42 646 €	(DSR : -38 599€, DNP : -4 047€)
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	30 000 €	-8 700 €	Loyers HL
76 - PRODUITS FINANCIERS	50 €		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 060 €	500 €	Mandat annulé
Total Recettes Réelles	1 151 961 €		
042 - TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
013 – ATTENUATION DE CHARGES	40 000 €		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 191 961 €	31 900 €	

*Le budget de fonctionnement 2024 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 349 232€. A cela, il convient d'ajouter 2 066,67€ d'excédent de fonctionnement du SIEAC. Soit un excédent de fonctionnement total de 352 212,47€. Il est nécessaire d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement 2024 au BS 2025 pour l'équilibrer (82 746€).

La proposition du budget supplémentaire s'équilibre à 31 900 € en section de fonctionnement.

Pour rappel le budget de fonctionnement 2025 a été voté le 31 mars 2025 à l'équilibre pour 1 191 961 €. Le cumul des deux budgets représente donc à **1 223 861 €**

2. Budget d'investissement

2.1- Dépenses d'investissement

INV - Dépenses - Chapitres	Inscription BP 2025	Inscription BS 2025	Note
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	382 910 €		
10 – DOTATIONS, FOND DIVERS		229 213,14 €	Part SIEAC versée à la CCPL
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		540 815 €	Annulations des titres sur programme Hameau Léger
16 – EMPRUNTS	83 000€	- 940 €	Capital d'emprunt 2025, Transféré vers budget annexe HL
204 – SUBVENTIONS EQUIPEMENTS - ZAE	3 318 €		
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 €		
0700 – VOIRIE	49 700 €	50 000 €	
0079 – MAIRIE	1 000 €	1 000 €	
0090 – SALLE DES FETES	3 100 €	2 200 €	Frais d'études VMC
0091 – GROUPE SCOLAIRE	87 610 €	20 830 €	
0094 - EGLISE ENCLOS	109 691 €	350 309 €	Travaux église
0096 – MATERIELS DIVERS	2 888 €		
0101 – AMENAGEMENT CENTRE BOURG	383 000 €	15 000 €	Borne électrique, armoire FT
0111 – ANCIENNE POSTE	12 000 €		
0114 – TERRAIN DES SPORTS	0 €	120 000 €	Terrain de rugby, vestiaires, tribunes, terrain basket
0116 – VRD	20 000 €	30 000 €	Remplacement lampes EP
0119 – CARTE COMMUNALE	8 364 €		
0122 – RESERVE FONCIERE	40 000 €	12 000 €	Etudes et terrains
0126 – MAISON DE SOINS	2 000 €	8 000 €	Places de Parking
0129 - LOGEMENTS	2 000 €		
0131 – CHAUFFERIE BOIS ECOLES	4 000 €		
0133 – HAMEAUX LEGERS	152 581 €	- 152 581 €	Transféré vers budget annexe HL
0135 – RESERVE INCENDIE	91 000 €		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 439 162 €	1 225 846,14 €	

2.2- Recettes d'investissement

INV - Recettes - Chapitres	Inscription BP2025	Inscription BS2025	Note
001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ		846 304,60 €	Intégration du SIEAC
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	233 979 €		
040 – TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 300 €		
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	382 910 €		
10 – DOTATIONS (excédent de fonctionnement 2024)	67 000 €	269 466,47 €	*
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 000 €		
16 – EMPRUNTS ET DETTES	150 000 €	-149 800 €	Emprunts HL
0091 – GROUPE SCOLAIRE	60 000 €		
0094 – EGLISE/ENCLOS		400 000 €	Mécénat
0101 – AMENAGEMENT CENTRE BOURG	198 299 €		
0111 – LA POSTE	13 000 €		
0114 – TERRAINS DES SPORTS	10 000 €		
0133 – HAMEAU LEGER	232 451 €	464 460 €	Annulation des mandats HL
0134 – BOIS ET FORETS, TERRAINS	10 000 €		
0135 – RESERVE INCENDIE	74 223 €		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 439 162 €	1 830 431,07 €	

* Le budget de fonctionnement 2024 a permis de dégager un excédent de 349 232 €. A cela, il convient d'ajouter 2 066,67 € d'excédent de fonctionnement du SIEAC. Soit un excédent de fonctionnement total de 352 212,47 € sur l'exercice 2024. Comme vu précédemment, il a été nécessaire d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement 2024 à la section fonctionnement du BS 2025 pour l'équilibrer. La part de l'excédent de fonctionnement 2024 restant à affecter est versée au compte 10 (269 466,47 €).

La proposition du budget supplémentaire en section d'investissement est présentée en suréquilibre (+ 604 584,93 €) :

Le suréquilibre est autorisé dans la section d'investissement sous réserve de respecter le plafonnement lié à la reprise de l'excédent d'investissement (R001) 846 304.60 € et l'amortissement des immobilisations 5 300 €.

Le suréquilibre de 604 584.93 € se trouve en-dessous du seuil autorisé.

Pour rappel le budget d'investissement 2025 a été voté le 31 mars 2025 à l'équilibre pour

1 439 162 €. Le cumul des deux budgets représente donc 2 665 008,14 € en dépenses et 3 269 593,07 € en recettes.

Il convient de préciser que toutes les opérations de transfert du syndicat intercommunal des eaux ne sont pas terminées, et qu'il sera nécessaire de prendre une décision modificative du budget dans le courant de l'année.

Arrivée de Madame Patricia QUERE 19 heures 21mn.

Budget supplémentaire Commune 2025

Section de fonctionnement : 31 900 €

Section d'investissement dépenses : 1 225 846,14 €

Section d'investissement recettes : 1 830 431,07 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider le budget supplémentaire 2025 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2025 de la commune à l'unanimité (15 voix pour)

• Délibération 28/2025 : Budget annexe 2025 – Hameau Léger

Monsieur David Queinnec reprend ligne par ligne toutes les propositions de ce budget annexe et précise que toutes les dépenses et recettes saisies sur le programme Hameau Léger dans le budget communal depuis 2022 sont réintégrées dans le budget annexe.

1. Budget de fonctionnement

Fonctionnement- Dépenses	Montants	Fonctionnement - Recettes	Montants
60612 - Energie	2 000,00 €	752 - Loyers	8 700,00 €
615231 - Voirie	1 750,00 €		
615232 - Réseaux	1 000,00 €		
606111 – Intérêts emprunt	3 950,00 €		
Total des dépenses	8 700,00 €	Total des recettes	8 700,00 €

2. Budget d'investissement

Investissement- Dépenses	Montants	Investissement - Recettes	Montants
1641 – Emprunt Remboursement	2 050,00 €	1321 – Reprise + Reliquat	174 042,00 €
203 – Etudes – Reprises + Propositions nouvelles	611 729,00 €	1348 – Reprise + Reliquat	599 224,00 €
21538 - Reprise	39 953,00 €	1641 – Emprunt	149 800,00 €
231 – Reprises + Travaux	269 334,00 €		
Total des dépenses	923 066,00 €	Total des recettes	923 066,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les propositions pour le budget annexe du Hameau Léger pour 2025.

Section de fonctionnement : 31 900 €

Section d'investissement dépenses : 923 066 €

A l'unanimité, le budget annexe 2025 du Hameau léger est adopté à l'unanimité.

- Questions diverses :

Collège des Monts d'Arrée : La municipalité apporte son soutien au collège des Monts d'Arrée pour le maintien d'une classe de 3^{ème},

Subventions Départementales obtenues :

Pacte finistère 2030 V1 Pour l'aménagement de la Place 30 000 €

Pacte finistère 2030 V2 Pour la réalisation d'une réserve d'eau incendie : 20 000 €

Dons pour l'église

Prochain Conseil Municipal le 07 juillet 2025.

La séance du Conseil Municipal est close à 20h18 mn.

Le Maire,

Philippe GUEGUEN.



La secrétaire de séance

Nathalie CORLOUER.

Table des matières

• Compte rendu du 26 mai 2025.....	2
• Délibération 24_2025 : Compte de gestion 2024 – Commune.....	2
• Délibération 25_2025 : Compte administratif 2024 Commune	2
• Délibération 26_2025 : Affectation des résultats de l'exercice 2024	4
• Délibération 27_2025 : Budget Supplémentaire 2025 – Commune de Commana	5
• Délibération 28_2025 : Budget annexe 2025 – Hameau Léger	9
• Questions diverses :	10